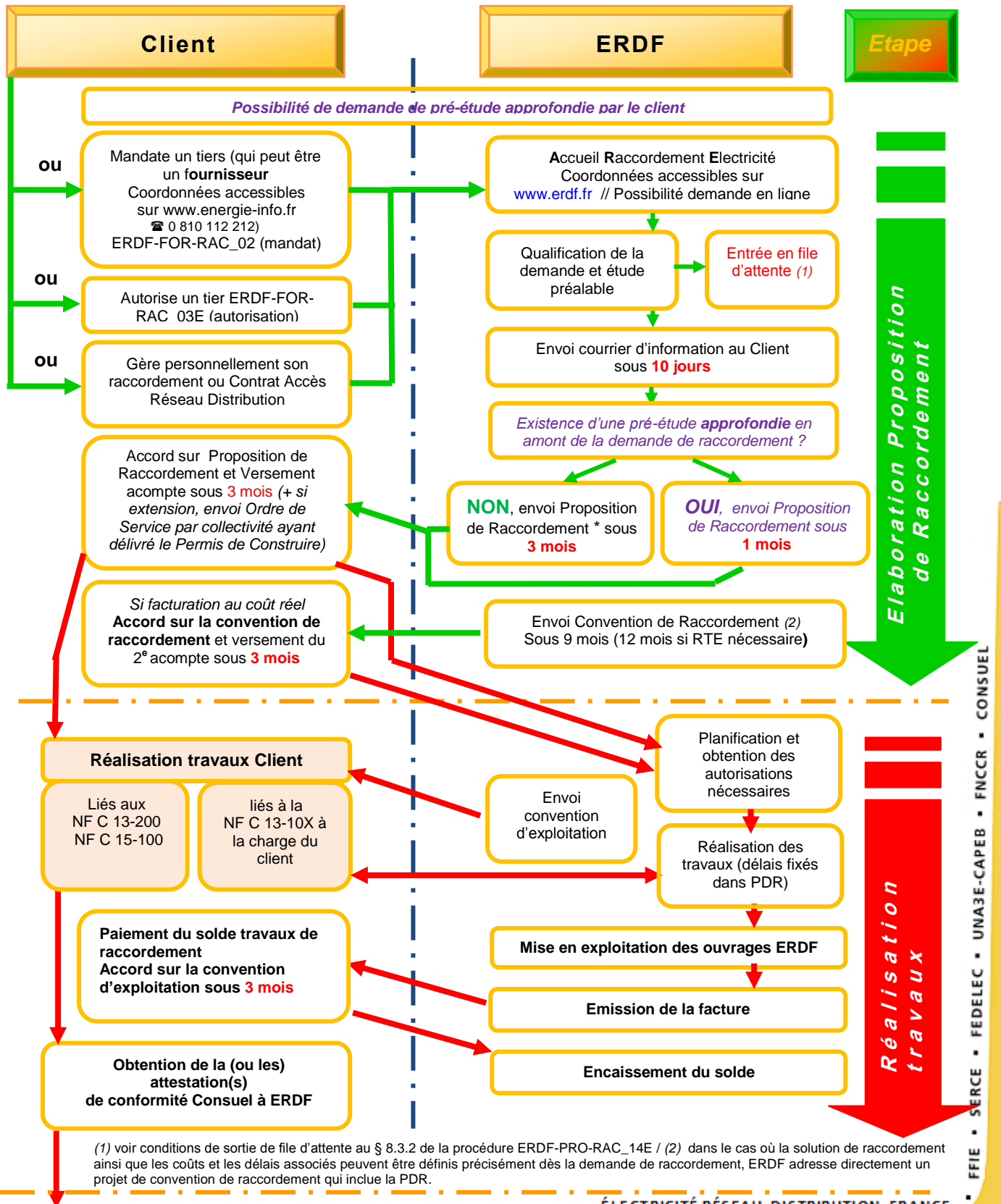


Procédure de raccordement client HTA

Voir procédure ERDF-PRO-RAC_14E publiée sur le site www.erdf.fr

Référence : fiche n° 12



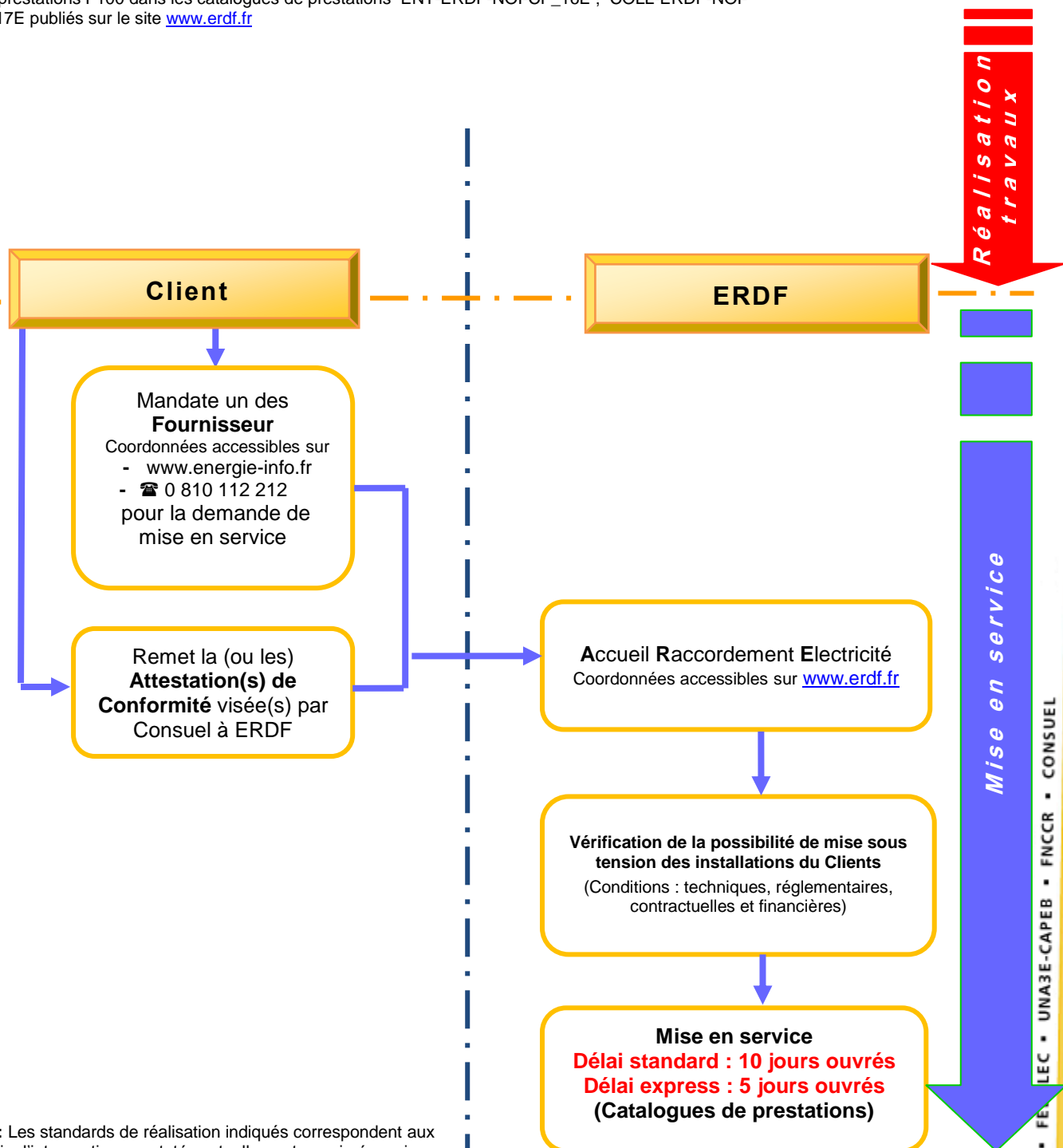
Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans les guides SéQuélec, faite sans l'autorisation du comité est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1er juillet 1992 - art. L 122-4 et L 122-5, et Code Pénal art.425).

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE • FFIE • SERCE • FEDELEC • UNA3E-CAPEB • FNCCR • CONSUEL

Prestation de mise en service client HTA

Référence : fiche n° 12

Voir prestations F100 dans les catalogues de prestations ENT-ERDF-NOI-CF_16E ; COLL-ERDF-NOI-CF_17E publiés sur le site www.erdf.fr



NB : Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés.

FIN DE LA PROCEDURE DE TRAITEMENT DE DEMANDE DE RACCORDEMENT